

Dispositif régional COVID RH de mobilisation des étudiants et professionnels

Mesdames, Messieurs,

De nombreux professionnels de santé, volontaires, institutions ont spontanément manifesté leur souhait de contribuer à la crise COVID 19 sur les territoires. Nous les en remercions sincèrement.

Des ressources exceptionnelles sont ainsi mobilisées pour accompagner les établissements et professionnels de santé pour faire face à cette situation exceptionnelle. Cette mobilisation vient en complément de la Réserve sanitaire et a vocation à s'inscrire dans une stratégie plus large de pourvoi des fonctions nécessaires. Elle vise des réponses réactives et réparties sur l'ensemble des territoires.

Une plateforme de mobilisation des ressources humaines nécessaires au fonctionnement du système de santé en contexte COVID est créée. Elle comprend :

La réserve de mobilisation des étudiants en santé (RME). Active depuis le 20 mars, elle fonctionne sur la base de deux circuits distincts. A partir des demandes et des besoins des établissements, l'affectation des étudiants est réalisée, sous l'autorité de l'ARS, selon deux modalités complémentaires. Les besoins des établissements sanitaires sont traités en direct par les GHT en lien avec les facultés, les établissements privés, les HAD... et les Instituts, alors que les réponses aux besoins médico-sociaux (personnes âgées et vivant avec un handicap) sont apportées par les instituts au plus près des besoins des territoires. Les deux filières pouvant au besoin se compléter.

Cf. flyer d'activation de la RME en annexe 1

La réserve de mobilisation des professionnels soignants et non soignants (RMP). Activée le 26 mars, la plateforme renforts-COVID Pays de la loire est ouverte aux professionnels volontaires (soignants et non-soignants) pour proposer leurs compétences; et aux structures de santé pour faire connaître les besoins de renforts en personnels. Ce dispositif de mobilisation des professionnels est géré à l'échelle de chaque direction territoriale - ARS, pour les besoins non satisfaits par la réserve étudiante, si le besoin concerne des professionnels diplômés, ou s'il nécessite une compétence spécifique. Il permet d'identifier rapidement les ressources mobilisables dans les territoires.

Cf. flyer d'activation de la RMP en annexe 2

Pour rappel, une réserve civique est coordonnée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), qui travaille en partenariat étroit avec l'ARS. Elle est ouverte aux acteurs publics et associatifs, aux citoyens qui souhaitent contribuer à des missions d'aide alimentaire aux plus démunis, de garde exceptionnelle d'enfants, de lien avec les personnes fragiles isolées, de solidarité de proximité.

Régulation régionale ARS: le dispositif vise à assurer une réponse au plus proche tout en permettant la solidarité entre territoires. Des points de régulation quotidiens sont réalisés pour suivre l'évolution des ressources mobilisables aux besoins sur les territoires.